

Les primes augmenteront de 1,6% pour les adultes

ASSURANCE MALADIE La prime d'assurance maladie pour les adultes se rapproche toujours plus de la moyenne helvétique. L'augmentation sera un peu moins douloureuse pour les jeunes adultes et les enfants.

PAR PASCAL.GUEX@LENOUVELLISTE.CH

Une hausse de 1,6%, soit 5 francs 80 de plus par mois. La prime moyenne adulte continuera de grimper dans notre canton l'an prochain pour atteindre les 362 francs. Une augmentation moins importante que celle enregistrée en 2020 (+2,2%) mais tout de même sensiblement supérieure à celle planifiée en moyenne suisse (1,50 franc ou +0,4%). Résultat, le Valais continue de reculer dans le classement des cantons les plus attractifs et perd deux rangs, pour passer de la

inférieure de 13 francs par mois par rapport au reste du pays», détaille la cheffe du Département de la santé, Esther Waeber-Kalbermatten. Qui ne manque pas de souligner qu'«au niveau romand, le Valais a la prime moyenne la plus avantageuse après le canton de Fribourg».

Pour arriver à ce résultat, la prime moyenne prend en compte tous les modèles de l'assurance de base, à savoir également ceux présentant des franchises élevées et un choix limité de fournisseurs de prestations. «Elle tient ainsi compte du fait que plus de trois quarts des personnes adultes choisissent une franchise à option, un modèle d'assurance particulier (médecin de famille, Telmed) ou une combinaison des deux.»



“Cette prime restera inférieure de 13 francs par mois par rapport au reste du pays.”

ESTHER WAEBER-KALBERMATTEN
CHEFFE DU DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ

15e à la 17e place. Il reste toujours mieux loti que Genève qui reste le cancre du pays avec une prime moyenne de 485 francs.

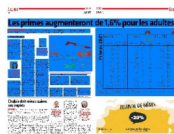
L'écart avec la moyenne suisse continue de fondre

Il n'en reste pas moins que le Valais se rapproche toujours plus de la moyenne nationale. «Cette prime restera toutefois

Jeunes et enfants un peu moins impactés

L'écart avec le reste du pays se réduit également chez les enfants jusqu'à 18 ans. Leurs primes mensuelles vont atteindre 93 francs, soit une hausse de 1 franc 20 ou 1,3%. Ce sera 7 francs de moins seulement que la moyenne nationale.

Pour les jeunes adultes âgés de 19 à 25 ans, la hausse sera heureusement moins marquée puisque la prime moyenne n'augmente que de 1 franc 80 pour passer à 262 francs (+0,7%).



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Des coûts en constante hausse

En publiant les primes 2021, le Département de la santé rappelle aussi que les coûts à charge de l'assurance maladie (AOS) ne cessent d'augmenter en Valais, comme dans le reste



“Les coûts à charge de l'assurance maladie ont dépassé 1,35 milliard en 2019.”

VICTOR FOURNIER
CHEF DE SERVICE

de la Suisse. «Ils ont dépassé 1,35 milliard en 2019», précise le chef de service Victor Fournier. Avec 1564 francs de coûts bruts par assuré, les hôpitaux (ambulatoire et stationnaire) présentent la facture la plus importante, devant les médecins (832 francs, soit +7,6% par rapport à 2018) et les frais de médicaments (749 francs).

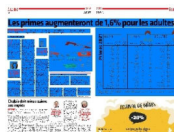
Plus de deux mois pour changer de caisse

Toutes les caisses ne vont pas augmenter leurs tarifs l'an prochain. «En choisissant l'as-

sureur maladie proposant la prime la plus basse, un assuré peut économiser jusqu'à 120 francs par mois», fait remarquer Victor Fournier. Opter pour une franchise à option (2500 francs maximum par année) ou pour un autre modèle d'assurance (médecin de famille, consultation téléphonique préalable, etc.) permet également de réaliser des économies sur les primes.

Le Département de la santé rappelle enfin que, pour l'assurance de base, le catalogue des prestations remboursées est identique, quel que soit l'assureur maladie. «L'assuré qui souhaite changer d'assurance de base peut le faire, sans restriction ni pénalité, quels que soient son âge, son sexe ou son état de santé, à condition qu'il soit à jour avec le paiement de ses primes.» L'assureur ne peut pas refuser une demande d'affiliation, même si l'assuré a un traitement médical en cours. La résiliation ou demande de modification doit parvenir à l'assureur avant le 30 novembre prochain.

La liste des primes par assureur ainsi que des modèles de lettre pour résilier son assurance et s'affilier à une autre sont disponibles sur le site de l'Etat du Valais.



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Le Nouvelliste
1950 Sion
027/ 329 75 11
<https://www.lenouvelliste.ch/>

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 34'289
Parution: 6x/semaine

Page: 2
Surface: 155'538 mm²

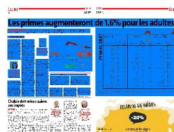
Ordre: 1095432
N° de thème: 999.099
Référence: 78392821
Coupure Page: 3/4



La barre des 225 millions pour les réductions individuelles franchie

Même plus modestes que ces dernières années, les hausses annoncées ce mardi vont évidemment contribuer à encore accentuer la pression sur le budget des ménages valaisans les moins bien lotis. «Afin d'aider les personnes de condition économique modeste à payer leurs primes d'assurance maladie, le Conseil d'Etat propose d'allouer 12,8 millions de francs supplémentaires aux subsi-

des à l'assurance maladie pour l'année 2021», annonce ce mardi la ministre de la santé Esther Waeber-Kalbermatten. En décembre prochain, le Grand Conseil aura à se prononcer sur un montant total record de 225,6 millions de francs au titre de réduction individuelle des primes. Des mesures qui concernent déjà plus de 75 000 Valaisans.



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS




Le Nouvelliste
1950 Sion
027/ 329 75 11
<https://www.lenouvelliste.ch/>

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 34'289
Parution: 6x/semaine

Page: 2
Surface: 155'538 mm²

Ordre: 1095432
N° de thème: 999.099
Référence: 78392821
Coupage Page: 4/4

Primes 2021

	ENFANTS 			JEUNES 			ADULTES 		
	Caisses-maladie	Primes 2021 Enfants (0 à 18 ans)	Evolution 2020/2021 en francs	Caisses-maladie	Primes 2021 Jeunes (19 à 25 ans)	Evolution 2020/2021 en francs	Caisses-maladie	Primes 2021 Adultes (dès 26 ans)	Evolution 2020/2021 en francs
	EGK	98.50	2.60	Sanitas	305.80	10.10	Atupri	431.70	10.50
	Arcosana	98.80	-0.90	Atupri	323.80	7.90	sodalis	431.70	2.10
	Sanagate	99.00	3.10	Arcosana	336.80	-3.00	Arcosana	449.00	-4.00
	sodalis	99.80	0.50	Agrisano	337.40	9.80	Sanagate	450.00	14.00
	Agrisano	101.70	3.00	EGK	340.90	-29.70	CMVEO	455.00	0.00
	AMB	104.00	0.00	Swica	343.50	-22.50	Assura	456.30	21.70
	CMVEO	104.00	0.00	sodalis	345.40	-6.80	ÖKK	457.00	5.00
	CSS	104.10	-0.80	Concordia	346.20	10.10	Swica	457.90	-30.00
	Sanitas	104.30	-8.00	Vivacare	349.60	5.50	Vivacare	459.90	7.30
	Provita	104.50	2.60	CMVEO	352.80	0.00	AMB	460.00	0.00
	Assura	105.00	5.00	CSS	354.80	-3.00	KPT / CPT	460.00	0.00
	Philos	109.60	0.00	Provita	356.20	9.00	Concordia	461.50	13.40
	Easy Sana	109.70	0.00	Mutuelle Assurances	357.20	0.00	Agrisano	462.20	13.50
	Swica	109.90	-7.20	Sanagate	360.00	11.20	Sanitas	463.30	22.10
	Mutuelle Assurances	109.90	0.00	ÖKK	365.60	4.00	Sana24	465.30	0.00
	KPT / CPT	110.00	0.00	KPT / CPT	368.00	0.00	Galenos	466.50	13.60
	Intras	110.00	-2.00	Galenos	371.70	10.80	Mutuelle Assurances	472.50	0.00
	Avenir	110.60	0.00	AMB	372.80	-10.00	Progrès	473.00	25.00
	Concordia	111.20	3.20	Easy Sana	374.40	0.00	CSS	473.00	-4.00
	ÖKK	114.30	1.30	Intras	375.00	-6.80	Provita	474.90	12.00
	Vivacare	115.30	1.80	Avenir	376.90	10.00	EGK	479.10	7.10
	Supra	115.50	0.00	Visana	377.60	0.00	Easy Sana	479.70	4.00
	Galenos	116.30	3.30	Progrès	378.40	20.00	Avenir	487.20	16.00
	Atupri	116.60	2.80	Philos	379.10	10.00	Philos	488.40	18.00
	Sana24	116.60	0.00	Moove Sympany	379.50	15.00	Helsana	491.00	0.00
	Compact	116.70	-5.90	Vivao sympany	381.00	15.00	Intras	500.00	-9.00
	Progrès	118.20	6.20	Assura	387.90	18.40	Supra	504.70	-10.00
	Helsana	122.70	0.00	Kolping	392.30	12.00	Moove Sympany	506.00	20.00
	Visana	124.30	0.00	Helsana	392.80	0.00	Compact	507.30	17.20
	Vivao sympany	127.00	5.00	Sana24	404.40	0.00	Vivao sympany	508.00	20.00
	Kolping	127.80	4.00	Compact	405.90	13.80	Kolping	523.00	16.00
	Moove Sympany	141.70	5.60	Supra	420.50	-10.00	Visana	539.20	0.00

région 1*,
franchise
minimum,
y compris
le risque
accident

*La région 1 (la plus chère) comprend presque toutes les communes du Valais romand.

*La région 2 (la moins chère) comprend toutes les communes du Haut-Valais, ainsi que la commune d'Anniviers et certaines communes du district d'Hérens (Evolène, Héremence, Saint-Martin, Vex et Mont-Noble).